



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 254

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 11 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté le *Règlement 254 sur les systèmes d'alarme incendie*;

QUE ce *Règlement* a pour objet d'actualiser les balises permettant à la Ville de Lorraine d'émettre des constats d'infraction pour les alarmes incendie non fondées.

QUE conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce *Règlement* peut être consulté aux Services juridiques et greffe situés à l'Hôtel de ville au 33, boulevard de Gaulle, à Lorraine, durant les heures régulières de bureau ou en consultant le site Internet de la Ville de Lorraine au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ce *Règlement* entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lorraine, le 12 avril 2023.



Me Annie Chagnon, avocate
Greffière